



Une dynamique positive

En ce mois de septembre, la France accueille plus de 33 000 participants à l'Annual Congress of the European Society of Cardiology qui se tient à Paris. Une preuve de plus qui confirme l'attractivité de notre destination en matière de tourisme d'affaires. D'ailleurs, l'an dernier, Paris est la ville qui a accueilli le plus grand nombre d'événements au monde avec 212 congrès et 126 000 congressistes selon le classement de l'ICCA, l'International Congress and Convention Association. La capitale française devance ainsi des destinations européennes reconnues sur ce segment comme Vienne, Madrid, Barcelone ou encore Berlin. Autre raison de se réjouir : 16 villes françaises dont Lyon, Strasbourg, Lille ou Bordeaux figurent également au palmarès, faisant de la France une destination congrès incontournable. Le tourisme de loisirs se porte également très bien dans l'Hexagone puisque nous restons la première destination touristique mondiale avec 89,4 millions de visiteurs accueillis l'an dernier. Ce qui a généré 56,2 milliards d'euros de recettes touristiques internationales. Espérons que cette saison estivale confirme cette tendance et nous rapproche un peu plus de l'objectif fixé par le gouvernement pour 2020 avec 100 millions de touristes et 60 milliards de recettes. Bonne rentrée à tous.

Erick Roizard
Directeur de la publication

Sommaire



n° 64 Août-Septembre 2019

RENDEZ-VOUS...	4
3 QUESTIONS À...	7
- Stéphane Sauvebois : "une logique de solidarité"	
- Romain Llobet : "Wam Park doit devenir une référence"	
INTERVIEW & RENCONTRE	8
Martin Malvy : "du patrimoine à l'économie touristique"	
STRATÉGIES & TERRITOIRES	10
- Une nouvelle agence au service du Grand Est	
- La Nouvelle-Aquitaine soutient le Grand Cognac	12
MARQUES & TERRITOIRES	14
Bassin d'Arcachon, une marque engagée	
EVOLUTION & DÉFIS	16
Une place de marché pour Serre-Ponçon	
BUSINESS & CONJONCTURE	18
Tourisme de proximité en Auvergne-Rhône-Alpes	
MONTAGNE	20
Les Belges et Britanniques, cibles clés pour SBM	
RENDEZ-VOUS EN VILLE	22
Bordeaux dans le Top 5 des destinations d'affaires	
PROJETS & PERSPECTIVES	24
Un projet culturel autour de l'abbaye de Vaucelles	
CENOTOURISME	26
La Route des Vins d'Alsace labellisée	
RENDEZ-VOUS AU GOLF	28
Le Domaine de Divonne, un site multiple	
PARCS & LOISIRS	30
L'art contemporain au cœur du Donjon de Vez	
FESTIVAL & EVENEMENTS	32
Le Marathon du Médoc, une course hors-norme	
FEMMES & TOURISME	34
Delphine Crocq : "Rouen a changé de visage"	



Revue éditée par Les Editions de Bionnay 493 route du Château de Bionnay - 69640 Lacenas
SAS au capital de 140 800 € - RCS LYON 401 325 436
Principaux actionnaires : Poliphile SC et Equisetum SC - Principaux associés : Erick Roizard et Martine Meunier
Président-Directeur de publication : Erick Roizard - Directeur général-Directeur de rédaction : Martine Meunier
Dépôt légal à parution - Commission paritaire : 00919 K 91467 - ISSN : 2261 - 0111
Photo de couverture : © cdumoulin.com - ADT
Rédaction Secrétaire général de rédaction : Caroline Roy
Journaliste : Stéphanie Pioud - Infographie : Muriel Liénard
Tél. 04 74 02 25 25 - Fax. 04 37 55 08 11 - E-mail : redaction@cahiersdoutourisme.com
Publicité Tél. 04 74 02 25 25 - Fax. 04 37 55 08 11 - E-mail : contact@cahiersdoutourisme.com
Abonnement Les Editions de Bionnay
Prix au numéro : 12,50 € - 1 an - 9 n°+ suppléments - France : 79 € TTC Hors France métropolitaine : 98 € TTC
493, route du Château de Bionnay - 69640 Lacenas - Tél. 04 74 02 25 25 - Fax. 04 37 55 08 11
leseditionsdebionnay@orange.fr - www.cahiersdoutourisme.com/sabonner
Impression - Imprimerie CHIRAT - 744, rue Sainte-Colombe - 42540 Saint-Just-la-Pendue
État de provenance du papier : Autriche (Gratkorn) - Taux fibres recyclées : fibres vierges non recyclées
Certification des fibres utilisées : 100 % PEFC - Eutrophisation ptot : 0.02 kg/tonne

En aucun cas le magazine les cahiers du Tourisme ne pourrait être tenu pour responsable de toute omission d'une donnée ou d'une information si intéressante qu'elle puisse être pour l'utilisateur ainsi que de toute erreur ou lacune dans l'indication de tel produit ou telle firme. Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, des pages publiées dans la présente publication, faite sans autorisation de l'éditeur, est illégitime et constitue une contrefaçon. Seuls sont autorisées les reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective, et les analyses et courtes citations justifiées par le caractère scientifique ou d'information de l'oeuvre dans laquelle elles sont incorporées (Loi du 11 mars 1957 - articles 40 et 41 et Code pénal en son article 425).